

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 27 MAI 2025**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, MARDI 27 MAI À VINGT HEURES, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Mme Martine COUET, Maire.

<b><u>Étaient présents</u></b>	Mme Martine COUET, M. Franck BARRIER, M. Jérôme BELFORT, M. CHAUFOUR, M. Dominique COLIN, M. Bernard DEGOULET, Mme Sandrine DEMAYA, Mme Lydia DESBOIS, M. FIMIEZ, Mme Nicole GUYON, , M. Pascal JOUSSE, M. Fabien LECERF, M. Cyrille OLLIVIER
<b><u>Absents excusés</u></b>	Mme Anne Laure JODEAU BELOTTI donne procuration à Sandrine DEMAYA Mme Sylvie LE DRÉAU donne procuration à Fabien LECERF
<b><u>Absent non excusé</u></b>	Néant
<b><u>Secrétaire de séance</u></b>	M. Fabien LECERF

**Ordre du jour**

- 1. Décision Modificative budget multiservices**
- 2. Création d'un poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe**
- 3. Actualisation bail logement 15 rue de la Gare**
- 4. Révision du loyer du salon de coiffure**
- 5. Renouvellement de la Convention d'adhésion au service conseil en énergie partagé avec le Pays Vallée de la Sarthe**
- 6. Renouvellement de la convention avec Caniroute**
- 7. Achat d'espaces publics par des habitants**
- 8. Comptes rendus des commissions communales**
- 9. Comptes rendus des commissions communautaires**
- 10. Questions diverses**

---

Mme Alix LE GUYADER et M. Marin LEVEILLE NIZEROLLE présentent l'avancement du projet de centrale solaire posée au sol d'Engie Green au lieudit « Le Grès Moiret » anciennement lieudit « le Grand Mortier » à la place de l'ancienne carrière Tavano sur les parcelles ZL n° 56 et ZL n° 22. Ils rappellent la chronologie du projet. Les études ont débuté en 2020. Les travaux devraient commencer en 2027 pour une mise en service en 2028 pour environ 40 ans. Ce projet répondra aux besoins en électricité de 3 500 foyers soit 25 % de foyers du Val de Sarthe sur 13 Ha d'espaces

---

clôturés tout en respectant la biodiversité. Les espaces boisés actuels ne seront pas impactés par le projet et des passages permettant la circulation des animaux sont prévus. Au niveau bilan carbone, cet aménagement permettra d'éviter 100k tonnes de CO2.

Les habitants de Voivres lès Le Mans peuvent venir en mairie pour consulter le projet et poser leurs questions.

## **Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 24 mars 2025**

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal du 24 mars 2025, à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **1. Décision modificative budget multiservices**

#### **Délibération DE01-27052025**

A la demande de la Trésorerie, il faut passer une décision modificative sur le budget multiservices (budget 62805) telle que résumée ci-dessous :

En investissement dépenses :

C / 2131 (construction bâtiments publics) :	- 572 755,28€
C / 231 (immobilisations corporelles en cours) :	+ 572 755,28€

**Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents et représentés, cette délibération.**

### **2. Création d'un poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe**

#### **Délibération DE02-27052025**

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

#### **Le Maire informe l'assemblée :**

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions d'ATSEM et l'avancement de grade proposé par le Centre de Gestion et validé par le Conseil municipal lors de sa séance du 24 mars dernier.

**Le Maire propose à l'assemblée :**

La création d'un poste d'ATSEM principale 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 34h semaine (annualisé 28h par semaine scolaire) à compter du 28 août 2025, pour assister les enseignants à l'école.

La fermeture d'un poste d'ATSEM principale 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 34h semaine (annualisé 28h par semaine scolaire) à compter de cette même date.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Madame le maire est chargée de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Après en avoir délibéré le Conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés cette proposition, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.**

**3. Actualisation bail logement 15 rue de la Gare****Délibération DE03-27052025**

Un nouveau bail a été signé pour le logement 15 rue de la Gare. Il est inclus en plus, dans celui-ci, l'entretien annuel du terrain par une entreprise extérieure. Le montant du loyer est passé à 369,22 euros par mois à partir du 1<sup>er</sup> avril conformément au bail signé.

Le contrat d'entretien du terrain est fixé à 594,00 euros pour l'année pour 10 passages (tonte, finition au rotofil, ramassage et évacuation des déchets verts).

**Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents et représentés, cette délibération.**

**4. Révision du loyer du salon de coiffure****Délibération DE04-270052025**

Loyer du salon de coiffure :

Madame le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur la révision du loyer du salon de coiffure situé place de l'église selon l'indice de référence des loyers. Celui-ci doit être révisé au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année conformément au bail signé.

L'indice de référence des loyers 2025 s'élève à 145,47 euros. L'indice de référence des loyers 2024 était de 143,46 euros à la même période. Le montant actuel du loyer est de 120,00 euros par mois.

Le loyer appliqué après avoir été révisé s'élèverait à :

$$120,00\text{€} \times ((145,47 / 143,46) = 121,20\text{€}$$

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de fixer, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025, le montant du loyer à 121,20€.

## 5. Renouvellement de la convention d'adhésion au service Conseil en énergie partagé avec le Pays Vallée de la Sarthe

### Délibération DE05-27052025

Il s'agit de renouveler la convention avec le Pays qui aide les collectivités à réaliser des économies d'énergies prévues dans le décret Eco-énergie tertiaire issu de la loi Elan qui impose de réaliser 60 % d'économie d'ici 2050.

Il est proposé au Conseil municipal :

*Vu les délibérations :*

- N°10/12/2012 et 11/13/2012 du 16/03/2012 du Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe ;
- N°06/12/2020 du 12/12/2020 du Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe ;
- N°02-2025 du 04/03/2025 du Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe ;

*Vu la convention de partenariat adressée par courriel.*

En réponse au besoin croissant d'accompagnement technique dans la gestion énergétique quotidienne du patrimoine des collectivités, les élus du Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe ont décidé de mettre en place un Conseil en Energie Partagé (CEP) en 2012.

Le Conseil en Energie Partagé est un service qui consiste à mutualiser un thermicien entre plusieurs collectivités adhérentes, afin de les accompagner techniquement dans la gestion de l'énergie au quotidien.

Ses missions consistent à :

- Réaliser le bilan énergétique de la collectivité et proposer des préconisations d'améliorations et d'études plus approfondies ;
- Accompagner la collectivité dans la mise en œuvre de ces préconisations, dans ses relations avec les prestataires (maîtres d'œuvre, bureaux d'études, entreprises) et dans la réalisation des travaux ;
- Suivre l'évolution des consommations et facturations énergétiques de la collectivité ;
- Accompagner la collectivité dans ses projets en lien avec la maîtrise de l'énergie et le déploiement des énergies renouvelables ;
- Renseigner et accompagner la collectivité dans le cadre des différentes réglementations liées à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables.

Une convention de partenariat a été proposée afin d'encadrer l'organisation du service et les relations entre le Pays et les communes, identifier les engagements respectifs des différentes parties et définir le montant de la participation financière de chaque collectivité.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec le Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe. La commune s'engage dans le cadre de cette convention à verser une cotisation, dont le montant est indiqué en annexe de la convention, au Pays Vallée de la Sarthe, comme participation au financement du service de Conseil en Energie Partagé.**

## **6. Renouvellement de la convention avec Caniroute**

### **Délibération DE06-27052025**

Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le renouvellement annuel de la convention de fourrière animale (accueil et ramassage) avec la société Caniroute.

Le coût annuel du service est de 1,60€ HT/ habitant (soit 1,92€ TTC / habitants = 2 645,76 euros pour l'année). Le coût n'a pas augmenté par rapport à 2024. La société se charge de la récupération des animaux errants, des frais de prise en charge en fourrière, de la recherche des propriétaires et des soins.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Madame le Maire à renouveler la convention avec Caniroute.**

## **7. Achat d'espaces publics par des habitants**

### **Délibération DE07-27052025**

Le Conseil municipal donne son accord à Martine COUET, pour qu'elle poursuive les démarches concernant la volonté de plusieurs habitants d'acheter des morceaux de parcelles d'espaces publics, attenants à leurs propriétés. Les frais de bornages seront à la charge des demandeurs.

Il s'agit :

- d'une partie d'espace public rue de l'étoile
- de parties de la parcelle d'espace public AC n°140
- d'un bout de chemin communal allant à la parcelle ZM n° 54

**Le Conseil municipal donne son accord, à l'unanimité des membres présents et représentés, pour la poursuite des démarches concernant ces demandes. Elles seront examinées au cas par cas lors d'une prochaine réunion de Conseil municipal.**

## **8. Comptes-rendus des commissions communales**

## **Commission Manifestations**

### **Rapporteur : Fabien LECERF**

Cette commission a eu lieu le 14 avril dernier.

Il a été question de l'organisation de la journée du 8 mai. Des remerciements sont adressés à M. BIZERAY pour l'autorisation d'utiliser son branchement électrique pour les deux cérémonies annuelles au cimetière lors du 8 mai et du 11 novembre, aux pompiers et aux portes drapeaux.

Un point a été fait sur les événements qui auront lieu dans l'année :

- 20 juin : marché fermier
- 28 juin : fête de la musique du 28 juin avec spectacle laser show
- 1<sup>er</sup> août : ciné en plein air (il est à l'étude des séances de cinéma pour les enfants pendant les vacances scolaires
- 3 octobre : spectacle de Laurent Chandemerle

Les réunions de quartiers vont reprendre à la rentrée et l'inauguration de l'épicerie aura lieu cet été.

## **Travaux entretien église**

### **Rapporteur : Jérôme BELFORT**

La mise en sécurité électrique des cloches a été faite ainsi que l'accès au clocher. Les échelles en bois étaient en très mauvais état. Elles ont été remplacées .

## **9. Comptes-rendus des commissions communautaires**

Néant

## **10. Questions diverses**

**Table d'or à la cantine** : A l'initiative de Sandrine CHESNEAU, le jeu "LA TABLE D'OR" a été instauré pour rendre le temps du midi plus agréable pour les enfants et les agents qui travaillent à la cantine.

La mise en place de ce jeu a été décidée pour le deuxième service.

Les enfants ont la possibilité de remporter ou de perdre 5 pierres précieuses par jour en fonction de leur comportement et de leur attitude concernant leurs camarades et le personnel sur la cour et dans la cantine.

Après deux semaines, nous totalisons les pierres précieuses de chaque table afin de déterminer qui est désigné comme TABLE D'OR.

Trois tables d'or ont été obtenues lors des quinze premiers jours du jeu. Les enfants ont pu bénéficier d'une table ornée d'une nappe jaune, de serviettes pliées et de décorations simples (bougies, plantes...).

Depuis l'introduction de ce jeu, nous observons une diminution significative des paroles grossières et des conflits entre les enfants, ainsi qu'un plus grand respect mutuel et envers le personnel.

Ce jeu a pour objectif de mettre en valeur les enfants et de les encourager.

**Pylônes de téléphonie sur la commune :** Martine COUET a assisté à plusieurs réunions afin de limiter la prolifération des pylônes demandés par différents opérateurs pour couvrir la zone blanche de la voie ferrée. Mme COUET souhaite qu'un seul pylône serve à tous les opérateurs contrairement aux demandes actuelles.

**Changement éclairage public en leds :** Des devis sont demandés pour changer tout l'éclairage public en leds. Actuellement seule une partie est en leds. Ces changements seront réalisés par quartier et sur plusieurs années selon les montants.

**Panneaux de signalisation :** Fabien LECERF et Frédéric FREVAL ont fait le tour de la commune afin de répertorier les panneaux de signalisation à acheter ou à renouveler. L'installation est en cours.

**Baie de la sono à la salle polyvalente :** Une modification du système actuel était à l'étude depuis quelque temps afin d'éviter que les réglages ne puissent être modifiés par les différents utilisateurs de la salle. Un nouveau devis a été reçu en mairie de ES BPC pour un montant hors taxes de 4 486,60 euros. L'ensemble des membres du Conseil municipal présents et représentés (15 personnes) a donné son accord pour cette modification technique.

**Prise en charge du BAFD par la communauté de communes du Val de Sarthe :** Cyrille OLLIVIER fait savoir que pour faire face aux difficultés de recrutement des directeurs de centres aérés, la communauté de communes du Val de Sarthe prend en charge les frais pour passer le BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) des centres aérés. Pour tout renseignements prendre contact avec la Communauté de communes.

**Projet mise à disposition de terrain avec des pommiers :** M. Loïc LE DOUCE propose de mettre à disposition de la commune, un terrain avec des pommiers. Mme COUET demande aux membres du Conseil municipal la possibilité de faire une étude pour fabriquer du jus de pommes. A charge pour la commune de tailler la haie et les pommiers. Les membres du Conseil municipal donne un accord de principe sur ce projet.

**La séance est levée à 22h00.**

**SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 27 mai 2025 :**

<b>M. Franck BARRIER</b>	<b>M. Jérôme BELFORT</b>	<b>M. Baptiste CHAUFOR</b>	<b>M. Dominique COLIN</b>

<b>Mme Martine COUET</b>	<b>M. Bernard DEGOULET</b>	<b>Mme Sandrine DEMAYA</b>	<b>Mme Lydia DESBOIS</b>
<b>M. Miguel FIMIEZ</b>	<b>Mme Nicole GUYON</b>	<b>M. Pascal JOUSSE</b>	<b>Mme Anne-Laure JODEAU-BELOTTI</b>
			Absente excusée
<b>M. Fabien LECERF</b>	<b>Mme Sylvie LE DRÉAU</b>	<b>M. Cyrille OLLIVIER</b>	
	Absente excusée		